

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 7

Absents : 0

Date de convocation : 12 mai 2022

Date d'affichage : 12 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - POIROT Marie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à GRANGE Guy) - RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à GRANGE Michel) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RIVAS Natacha) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

**Monsieur Guy GRANGE est désigné secrétaire de séance.**

Délibération n° 22-05-067

**Objet : Rénovation thermique et énergétique du groupe scolaire : accord de principe et recours à un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO)**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Le groupe scolaire a fait l'objet d'une visite de l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) en 2019 qui a établi le constat que le bâtiment nécessite d'importants travaux pour le rendre performant d'un point de vue thermique.

Aujourd'hui, le coût de l'énergie et la situation d'inconfort des occupants, en même temps que de fortes opportunités d'aides au financement, amènent à envisager cette rénovation thermique et énergétique de cet élément du patrimoine communal.

Aussi, il vous est demandé de valider l'engagement d'une rénovation globale du bâtiment du groupe scolaire, et pour ce faire de procéder à la consultation puis la désignation d'un assistant à Maitrise d'Ouvrage, cette phase pouvant être financée jusqu'à 80 % par le Conseil Départemental de Savoie avec l'assistance de l'ASDER.

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 23/05/2022

ID : 073-217303064-20220519-22\_05\_067-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 12 mai 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 12 mai 2022,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE :

- d'engager une opération de rénovation thermique et énergétique globale du groupe scolaire et d'avoir recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la concrétisation de cette opération.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23 05 2022

Affichage : 23 05 2022

Valloire, le 23 05 2022

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

